

Commune de

VAL DE CHAISE

Haute - Savoie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VAL DE CHAISE

Séance du lundi 12 avril 2021

L'an **deux mille vingt et un** le 12 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle St-François, sous la présidence de M. Sébastien SCHERMA, Maire de VAL DE CHAISE.

Noms	Présence	procurations	Observations
APONI Laurent	présent		
BOSC Mélodie	excusée		
CARTIER Corinne	excusée	Laurent APONI	
CUVEX-MICHOLIN Alexandra	présente		
DUCRUET Alain	présent		
ELPHEGE Dina	présente		
FAVRE BONVIN Kelly	présente		
GEORGET Mathieu	présent		
LEFEVRE Laëtitia	excusée	Florent LOCATELLI	
LEMBERT Laure	présente		
LOCATELLI Florent	présent		
LUCIANI Michel	présent		
MAIRE Nathalie	excusée		
MERMIER Audrey	présente	Sébastien SCHERMA	
MERMIER François	présent		
PECCOUD John	présent		
SCHERMA Sébastien	présent		<i>A quitté la salle et n'a pas pris part au vote pour les points 2/, 4/, 6/, 8/, et 10/ (vote des CA)</i>
UTILLE Aurélien	présent		
VALLET Nicolas	présent		

Le quorum étant atteint, Mme Laure LEMBERT est nommée **secrétaire de séance**.

M. le Maire précise qu'il n'a pas pris de décisions au titre de ses délégations (article L. 2122-22 du CGCT) depuis le Conseil municipal du 08 mars dernier.

**N° 2021-04-01 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES :
Comptes de Gestion 2020 du Receveur Municipal, Trésorier de Faverges-Seythenex**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 établis en concordance avec les opérations comptables réalisées par l'ordonnateur.

N° 2021-04-02 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Compte administratif 2020 - Budget Annexe du B.R.Alp

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du Budget Annexe du BRAlp.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	32 151.72 €
Recettes N	41 829.09 €
Résultats exercice N	9 677.37 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	28 405.25 €
Résultat à affecter	38 082.62 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	15 881.17 €
Recettes	27 388.49 €
Résultat exercice N	11 507.32 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	117 864.21 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent + / déficit -)	129 371.53 €
Résultat SF+SI 2020	21 184.69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	- €
Recettes	
Besoin de financement RAR	
Solde des restes à réaliser (+ ou -)	129 371.53 €
Solde d'exécution RI - solde RAR	
Besoin ou excédent de financement	129 371.53 €

N° 2021-04-03/ FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Affectation du résultat du Budget Annexe 2020 du B.R.Alp

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Dit que le résultat de fonctionnement du CA 2020 du Budget Annexe du BRAlp est affecté au budget primitif BA-BRALp 2021 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT : 2021	
Rappel de la somme à affecter	38 082.62 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	
Report en fonctionnement (Recette/déficit fonctionnement art 002)	38 082.62 €

N° 2021-04-04 / BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE DU B.R.ALP

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2021 tel qu'exposé

SECTION EXPLOITATION

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	73 002.09 €	-	-	73 002.09 €
Recettes	34 919.47 €	-	38 082.62 €	73 002.09 €
Affectation			38 082.62 €	

SECTION INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	177 773.32 €	-	-	177 773.32 €
Recettes	48 401.79 €	-	129 371.53 €	177 773.32 €

N° 2021-04-05 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES Compte administratif 2020 - Budget Annexe de la Maison des Entreprises
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du Budget Annexe de la Maison des Entreprises de VAL DE CHAISE.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	70 339.97 €
Recettes N	61 741.73 €
Résultats exercice N	8 598.24 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	23 874.51 €
Résultat à affecter	15 276.27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	29 537.83 €
Recettes	51 979.65 €
Résultat exercice N	22 441.82 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	285 988.38 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent + / déficit -)	308 430.20 €
Résultat SF+SI 2020	13 843.58 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	3 869.94 €
Recettes	- €
Besoin de financement RAR	3 869.94 €
Solde des restes à réaliser (+ ou -) Solde d'exécution RI - solde RAR	304 560.26 €

N° 2021-04-06/ FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES Affectation du résultat du Budget Annexe 2020 de la Maison des Entreprises de VAL DE CHAISE
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le résultat de fonctionnement du CA 2020 du Budget Annexe de la Maison des Entreprises est affecté au budget primitif BA-MDE 2021 de la façon suivante :

BP 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DES ENTREPRISES

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE 2021:	
Rappel de la somme à affecter	15 276.27 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	- €
Report en fonctionnement (Recette/déficit fonctionnement art 002)	15 276.27 €

N° 2021-04-07 / Budget Primitif 2021 - Budget Annexe de la Maison des entreprises

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2021 tel Madame Laure LEMBERT, Adjointe aux finances donne lecture au conseil du projet de budget primitif 2021 pour le Budget Annexe de la MDE, présenté de la façon synthétique suivante :

SECTION EXPLOITATION

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	74 987.36 €	-	-	74 987.36 €
Recettes	59 711.09 €	-	15 276.27 €	74 987.36 €
Affectation			15 276.27 €	

SECTION INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	359 908.99 €	-	-	359 908.99 €
Recettes	51 478.79 €	-	308 430.20 €	359 908.99 €

N° 2021-04-08 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Compte administratif 2020 - Budget Annexe de l'Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du Budget Annexe de L'Eau.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	249 836.03 €
Recettes N	156 457.42 €
Résultats exercice N	- 93 378.61 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	125 936.95 €
Résultat à affecter	32 558.34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	108 098.68 €
Recettes	72 007.43 €
Résultat exercice N	- 36 091.25 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	109 836.30 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent + / déficit -)	73 745.05 €
Résultat SF+SI 2020	- 129 469.86 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	- €
Recettes	- €
Besoin de financement RAR	- €
Solde des restes à réaliser (+ ou -)	- €
Solde d'exécution RI - solde RAR	- €
Besoin ou excédent de financement	- €

N° 2021-04-09 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Affectation du résultat du Budget Annexe 2020 de L'Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le résultat de fonctionnement du CA 2020 du Budget Annexe de l'Eau est affecté au budget primitif BA-EAU 2021 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT : 2021	
Rappel de la somme à affecter	32 558.34 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	32 558.34 €
Report en fonctionnement (Recette/déficit fonctionnement art 002)	- €

N° 2021-04-10 / Budget Primitif 2021 - Budget Annexe de l'eau

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2021 tel qu'exposé.

SECTION EXPLOITATION

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	176 779.68 €	-	-	176 779.68€
Recettes	176 779.68 €	-	0 €	176 779.68€
Affectation			0 €	

SECTION INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	182 398.46 €	-	-	182 398.46 €
Recettes (y compris 106S)	108 653.41 €	-	73 745.05 €	182 398.46 €

N° 2021-04-11/ FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Compte administratif 2020 - Budget Annexe de la Forêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du Budget Annexe de la Forêt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EXPLOITATION)	
Dépenses N	50 682.04 €
Recettes N	29 765.64 €
Résultats exercice N	- 20 916.40 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	30 000.00 €
Résultat à affecter	9 083.60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	22 795.00 €
Recettes	10 693.72 €
Résultat exercice N	- 12 101.28 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	- 112 587.46 €
Solde d'exécution d'investissement (excédent + / déficit -)	124 688.74 €

Résultat SF+SI 2020	-	33 017.68 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER		
Dépenses		
Recettes		112 200.00 €
Besoin de financement RAR		- €
Solde des restes à réaliser (+ ou -)		
Solde d'exécution RI - solde RAR	-	12 488.74 €
Besoin ou excédent de financement		

N° 2021-04-12 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Affectation du résultat du Budget Annexe 2021 de la Forêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le résultat de fonctionnement du CA 2020 du Budget Annexe de la Forêt est affecté au budget primitif BA-Forêt 2021 de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT : 2021	
Rappel de la somme à affecter	9 083.60 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	9 083.60 €
Report en fonctionnement (Recette/déficit fonctionnement art 002)	

N° 2021-04-13 / Budget Primitif 2021 - Budget Annexe de la FORET

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2021 tel qu'exposé.

SECTION EXPLOITATION

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	70 966.40 €	-	-	70 966.40 €
Recettes	29 304 €	41 662.40-	0 €	70 966.40 €
Affectation			0 €	

SECTION INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	35 194.98 €		124 688.74 €	159 883.72 €
Recettes	47 683.72 €	112 200 €	0 €	159 883.72 €

N° 2021-04-14 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Compte administratif 2020 - Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du Budget Principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Réalisations	
Dépenses N	935 904.39 €
Recettes N	1 152 576.59 €

Résultats exercice 2020	216 672.20 €
(Art 002) Résultat antérieur N-1	237 835.35 €
Résultat à affecter	454 507.55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - Réalisations	
Dépenses	114 415.66 €
Recettes	60 624.12 €
Résultat exercice 2020	- 53 791.54 €
(Art 001) Résultat antérieur N-1	150 302.52 €
Solde d'exécution d'investissement (résultat cumulé) excédent +	96 510.98 €
Résultats Sec Fonc + Sec Inv 2020	162 880.66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : RESTES A REALISER	
Dépenses	10 923.54 €
Recettes	84 000.00 €
Besoin de financement RAR	73 076.46 €
Solde des restes à réaliser (+ ou -)	169 587.44 €
Solde d'exécution RI - solde RAR	
Besoin ou excédent de financement	- €

N° 2021-04-15 / FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Affectation du résultat au Budget Principal 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le résultat de fonctionnement du CA 2020 du Budget Principal est affecté au budget primitif Budget Principal de la façon suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE SUIVANT :	
Rappel de la somme à affecter	454 507.55 €
Affectation en réserves (Recette investissement art 1068)	70 000.00 €
Report en fonctionnement (Recette fonctionnement art 002)	384 507.55 €

N° 2021-04-16 / Budget Primitif 2021 – Budget principal

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2021 tel qu'exposé.

SECTION FONCTIONNEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	1 393 091.89 €	29 275.66 €-	-	1 422 367.55 €
Recettes	1 037 860 €	-	384 507.55 €	1 422 367.55 €
Affectation			384 507.55 €	

SECTION INVESTISSEMENT

	Opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	563 684.55 €	15 923.54 €-	-	579 608.09 €
Recettes	399 097.11 €	84 000 €	96 510.98 €	579 608.09 €

N° 2021-04-17 / Vote des taux des impôts locaux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la proposition du Maire de ne pas augmenter le taux des impôts locaux,
- **Vote** une stabilisation des taux des impôts locaux (TFB, TFNB) de la commune de Val de Chaise avec les taux suivants :

Taxes directes locales VAL DE CHAISE	Taux 2021
Taxe foncier bâti	10.74%
Taxe foncier non bâti	91.27%

N° 2021 04-19 / DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE (CDAS) / aménagement d'un family park

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DEMANDE au conseil départemental une subvention aussi élevée que possible au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour les travaux et équipements du parc de loisirs Family Park.

Questions diverses

M. François MERMIER souhaite s'exprimer au sujet du dossier « gens du voyage » et faire part de son incompréhension et de ses interrogations face à la gestion de ce dossier par la Communauté de Communes / CCCLA :

- Pourquoi ce manque d'anticipation alors que l'on sait depuis 4 ans que l'on doit recevoir les gens du voyage en 2021 ?
- Pourquoi reléguer le problème à trois petites communes sous prétexte qu'elles n'ont jamais eu de camp en réquisition plutôt que de réfléchir ensemble à la meilleure solution au niveau du territoire ?
- Pourquoi Doussard n'était pas dans la liste alors que cette commune n'a jamais eu de camp en réquisition ?
- Pourquoi l'engagement oral d'alternance Faverges/Doussard pour l'établissement du camp n'a jamais été respecté ? Cet engagement oral avait été pris par la première élue de Doussard en 2012 quand le camp a été établi à Faverges.
- Pourquoi réquisitionner 3 ha de terre agricole avec des frais pour amener les réseaux d'eau et d'électricité, et créer des routes provisoires d'accès, alors que la communauté de communes est propriétaire d'un terrain de 3ha30 empierré et viabilisé à la gare de Doussard ?
- Pourquoi ne pas « profiter » de l'aménagement d'un camp « gens du voyage » et de son budget alloué pour nettoyer, défricher et déblayer la zone de la gare à Doussard, travail qui sera à réaliser de toute façon tôt ou tard avant de commencer tout autre projet ? Cela aurait permis de faire des économies non négligeables.
- Enfin, je me pose des questions sur le respect qu'on accorde aux cultivateurs quand on réquisitionne des terrains au début du mois d'avril pour un camp qui doit être prêt au 1^{er} mai, alors que les exploitants ont engagé des travaux sur ces terrains, et procédé au fumage et à la fertilisation des terres pendant l'hiver.

M. MERMIER précise qu'il a tenu à faire part, officiellement, de ses interrogations, et demande aux représentants communaux de faire remonter ces questions en conseil communautaire, afin que des réponses puissent être données, et ensuite être transmises au conseil municipal. Il remercie l'assemblée.

Val de Chaise, le 19 avril 2021

Le Maire,

Sébastien SCHERMA

Diffusion :

- Affichage,
- Conseil Municipal.

